

Le premier demandeur en divorce, M. G. a demandé le divorce de sa femme, M. B. au motif de l'absence de relations sexuelles pendant une période de six mois consécutifs. Le second demandeur, M. C. a demandé le divorce de sa femme, M. D. au motif de l'absence de relations sexuelles pendant une période de six mois consécutifs.

M. G. a demandé le divorce de sa femme, M. B. au motif de l'absence de relations sexuelles pendant une période de six mois consécutifs. M. C. a demandé le divorce de sa femme, M. D. au motif de l'absence de relations sexuelles pendant une période de six mois consécutifs.

Le premier demandeur en divorce, M. G. a demandé le divorce de sa femme, M. B. au motif de l'absence de relations sexuelles pendant une période de six mois consécutifs.

M. G. a demandé le divorce de sa femme, M. B. au motif de l'absence de relations sexuelles pendant une période de six mois consécutifs. M. C. a demandé le divorce de sa femme, M. D. au motif de l'absence de relations sexuelles pendant une période de six mois consécutifs.